

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 décembre 2018 à 19 h 30  
777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA18 08 0624**

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 4 décembre 2018, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele  
La conseillère d'arrondissement : Michèle D. Biron  
**est absent**, le conseiller d'arrondissement: Jacques Cohen

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, agissant à titre de secrétaire-substitut.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA18 08 0625**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2018.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2018.

**ADOPTÉ.**

---

**CA18 08 0626**

Soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 novembre et de la séance extraordinaire du 19 novembre 2018.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter tel que soumis, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 novembre et de la séance extraordinaire du 19 novembre 2018 du Conseil d'arrondissement.

**ADOPTÉ.**

---

**CA18 08 0627**

Première période de questions du public, de 19h33 à 20h42

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

*Monsieur Ronald Rosito, ronald.rosito@gmail.com:*

Se plaint du manque de stationnement sur le boulevard Alexis-Nihon, spécialement entre le boulevard Thimens et la rue de l'Everest. Il suggère de mettre des vignettes pour les résidants étant donné aussi le terrain de soccer à proximité.

*Réponse (Alan DeSousa) : il n'y a pas de perte de stationnement dû à la voie réservée. Une vérification sera faite concernant la raison du stationnement alternatif. Des secteurs à vignettes existent déjà sur le territoire et on prend note de la demande.*

Monsieur Philip Fajertag, 3900, rue Claude-Henri-Grignon, app. 208

Il y a beaucoup de circulation sur la rue Claude-Henri-Grignon à proximité de l'école. Les parents stationnent n'importe où, c'est le chaos.

*Réponse (Francesco Miele) : les policiers présents la semaine dernière étaient là, en partie pour la circulation ainsi que pour les travaux de construction.*

*Réponse (Alan DeSousa) : Nous prenons vos commentaires et un représentant du SPVM présent les a également notés.*

Monsieur Nelson Seto, nsetgroup@yahoo.com:

Problème de stationnement sur le boulevard Alexis-Nihon. Il dépose une pétition et parle de la nouvelle voie réservée pour la STM.

*Réponse (Alan DeSousa) : nous allons voir les impacts de cette voie réservée à l'usage.*

Monsieur Fouad Benhamida, 1775, rue Grenet (Pizza-Poulet Express)

A reçu des avis d'infraction relativement aux enseignes lumineuses (art. 6.1.3 enseignes).

*Réponse (Éric Paquet) : à l'époque, nous étions intervenus sur les rues Décarie et Poirier. Aujourd'hui, on traite la réglementation sur les néons à tout l'arrondissement.*

Monsieur Mustapha El-Haj, 1771, rue Grenet (Restaurant Amara)

A aussi reçu des avis d'infraction relativement aux enseignes lumineuses (art. 6.1.3 enseignes). Les clients pensent que son commerce est fermé. Les lois doivent être égales pour tous.

*Réponse (Alan DeSousa) : nos inspecteurs procèdent secteur par secteur. Nos services peuvent vous assister pour vous offrir des alternatives.*

Madame Anne Lapia, 3895, Place Eugène-Hamel

Dérogation mineure demandée pour une bande verte.

*Réponse (Alan DeSousa) : votre demande a été étudiée et le règlement s'applique à tous.*

---

**CA18 08 0628**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500026) :

CONSIDÉRANT	que les Nations unies ont proclamé le 5 décembre Journée mondiale du bénévolat;
CONSIDÉRANT	que la <b>Journée mondiale du bénévolat</b> nous offre l'occasion de remercier celles et ceux qui se consacrent au mieux-être d'autrui;
CONSIDÉRANT	que partout dans le monde et particulièrement au Québec, à Montréal et à Saint-Laurent, des bénévoles se vouent à diverses causes pour aider la collectivité ;
CONSIDÉRANT	que le désir d'aider les autres est universel et dépasse les frontières, les cultures et les langues ;
CONSIDÉRANT	qu'à Saint-Laurent, nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur un réseau de bénévoles parmi les mieux implantés et engagés dans nos organismes du milieu.
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la <b>Journée mondiale du bénévolat</b> le 5 décembre 2018 et invite les Laurentiennes et les Laurentiens à exprimer leur appréciation envers leurs concitoyens qui donnent généreusement de leur temps, de leur talent et de leur énergie contribuant ainsi au développement harmonieux de notre communauté.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce quatrième jour de décembre deux mille dix-huit.

---

**CA18 08 0629**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500027) :

CONSIDÉRANT	que le Parlement du Canada a déclaré le 6 décembre <b>Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes</b> ;
-------------	--

CONSIDÉRANT	que personne ne doit oublier la mort tragique de 14 jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989, assassinées pour la seule raison qu'elles étaient des femmes;
CONSIDÉRANT	que la violence continue malheureusement de miner le quotidien de nombreuses femmes et filles;
CONSIDÉRANT	qu'il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 6 décembre 2018, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.
EN FOI DE QUOI	j'ai signé en ce quatrième jour de décembre deux mille dix-huit.

---

**CA18 08 0630**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1182298007 relatif au renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique pour l'année 2019.

ATTENDU que les logiciels de géomatique de ESRI sont à la base d'importants systèmes de gestion de l'arrondissement de Saint-Laurent, dont les systèmes GéoUSOL (gestion de l'aménagement urbain), GoSaintLaurent (outil de visualisation et de requête des actifs municipaux) et GoBACS (gestion des bacs d'ordure et de recyclage de l'arrondissement);

ATTENDU que les logiciels de géomatique ESRI sont nécessaires pour opérer ces systèmes;

ATTENDU que la corporation ESRI Canada ltée, conceptrice de ces logiciels, est la seule à fournir ce service spécifique;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique pour l'année 2019 à ESRI Canada ltée, pour un montant maximal de 55 000 \$.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0631**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186879011 relatif à la prolongation du contrat pour l'entretien ménager de la bibliothèque du Boisé - Soumission 15-14522.

ATTENDU la résolution CA15 08 0567 adoptée par le conseil d'arrondissement le 1<sup>er</sup> septembre 2015 afin d'octroyer à la firme Groupe SAAV inc. le contrat pour les services de conciergerie pour la bibliothèque du Boisé, d'une durée de deux ans, totalisant la somme de 398 186,02 \$;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est prévue dans les documents d'appel d'offres;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une prolongation du contrat octroyé à la firme Groupe SAAV inc. pour l'entretien ménager de la bibliothèque du Boisé, au montant maximal de 160 000 \$, pour la période de 1<sup>er</sup> janvier au 4 octobre 2019 - Soumission 15-14522;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0632**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186879012 relatif à la prolongation du contrat pour l'entretien ménager de la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent - Soumission 15-14522.

ATTENDU la résolution CA15 08 0567 adoptée par le conseil d'arrondissement le 1<sup>er</sup> septembre 2015 afin d'octroyer à la firme Services d'entretien Alphanet inc. le contrat pour les services de

conciergerie pour la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, d'une durée de deux ans, totalisant la somme de 223 227,64 \$;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est prévue dans les documents d'appel d'offres;

Proposé par la conseillère Michele D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une prolongation au contrat octroyé à la firme Service d'entretien Alphanet inc. pour l'entretien ménager de la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, au montant maximal de 90 000 \$, pour la période du 1er janvier au 4 octobre 2019 - Soumission 15-14522;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0633**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186121019 relatif à la prolongation du contrat pour le service de graphisme pour l'année 2019 - Soumission 18-505.

ATTENDU la résolution CA18 080119 adoptée le 6 mars 2018 afin d'octroyer un contrat à Francine Pilon pour les services de graphisme pour les publications de l'arrondissement;

ATTENDU que les clauses administratives particulières prévoient que le contrat accordé peut être renouvelé pour deux (2) ans aux mêmes conditions;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 18-505;

ATTENDU que cette demande de renouvellement constitue la première de deux renouvellements autorisés par le contrat accordé;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger le contrat de Francine Pilon au montant maximal de 41,142.65 \$ pour le service de graphisme relativement aux publications de l'arrondissement pour l'année 2019 - Soumission 18-505;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0634**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1188189001 relatif aux services d'affranchissement du courrier pour l'année 2019.

ATTENDU qu'il s'agit du fournisseur exclusif offrant un service d'intermédiaire entre la Société canadienne des postes et l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Division des communications et des relations avec les citoyens à transiger avec Neopost Canada pour les services d'affranchissement du courrier pour l'année 2019, ainsi qu'une dépense de 38 329,56 \$;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0635**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1188189002 relatif aux services postaux pour l'année 2019.

ATTENDU qu'il s'agit du fournisseur exclusif de service postal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Division des communications et des relations avec les citoyens à transiger avec la Société canadienne des postes pour les services postaux pour l'année 2019 ainsi, qu'une dépense de 93 852,67 \$;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0636**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186121018 relatif aux placements publicitaires pour l'année 2019.

ATTENDU que le journal Les Nouvelles St-Laurent est le seul hebdomadaire diffusé sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, qu'il est distribué à toutes les portes et également à plusieurs points de dépôt;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une commande ouverte de 121 797 \$ en faveur de Métro Média pour les placements publicitaires pour l'année 2019;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0637**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378038 relatif à une dépense additionnelle pour les services professionnels de préparation de plans et devis et de surveillance des travaux d'aménagement du parc Raymond-Lagacé - Soumission 15-024.

ATTENDU la résolution CA15 080651 adoptée le 6 octobre 2015 par le conseil d'arrondissement afin d'accorder un contrat à Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc. pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement du parc Raymond-Lagacé;

ATTENDU que des honoraires supplémentaires de conception et de surveillance ont été réclamés à l'Arrondissement en raison des modifications apportées au concept original du projet, à la demande de l'Arrondissement, et des imprévus rencontrés au cours du mandat;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 6 875,80 \$ au contrat octroyé à Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc. pour les services professionnels de préparation de plans et devis et de surveillance des travaux d'aménagement du parc Raymond-Lagacé - Soumission 15-024;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0638**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187220013 relatif à une dépense en faveur du Canadien National pour l'entretien des passages à niveau et des conduites souterraines de l'arrondissement pour l'année 2019.

ATTENDU que les coûts d'entretien sont établis par l'Office des transports du Canada;

ATTENDU que ces frais incluent la main-d'œuvre, les frais de déplacement et le matériel de remplacement des appareils;

ATTENDU que l'arrondissement dispose sur son territoire de huit passages à niveau et de dix-huit conduites souterraines passant sous la propriété du Canadien National;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 55 405,58 \$ en faveur du Canadien National pour l'entretien des passages à niveau et des conduites souterraines de l'arrondissement pour l'année 2019.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0639**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1182298008 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'achat d'une solution de sauvegarde - Soumission 18-17366.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>CPU Design inc.</b>	<b>54 761,44 \$</b>
Groupe CIM informatique inc.	70 790,11 \$
Groupe de technologie QRX	82 879,71 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme CPU Design inc le contrat pour l'achat d'une solution de sauvegarde, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 54 761,44 \$, sous la supervision de la Direction des services administratifs et du greffe.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0640**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187220012 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'une porte de garage à enroulement rapide aux Ateliers municipaux - Soumission 18-530.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Lafleur et Fils inc.</b>	<b>38 976.53 \$</b>
Les portes industrielles Indotech inc. / Grand-maison industriel	42 247.57 \$
Portes J.P.R.	44 636.74 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme Lafleur et Fils inc. le contrat pour la fourniture et l'installation d'une porte de garage à enroulement rapide aux Ateliers municipaux, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 38 976.53 \$ \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0641**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187745007 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour la fourniture de fleurs annuelles pour l'année 2019 - Demande de prix 18-529.

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) ;

ATTENDU le règlement 18-038 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle adopté le 18 juin 2018;

ATTENDU que les soumissionnaires ont déposé les prix suivants;

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Les Serres Y.G. Pinsonneault inc.</b>	<b>30 566,42 \$</b>
Les Jardins W.G. Charlebois inc.	31 467,14 \$
Les Serres Riel inc.	34 660,65 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer de gré à gré à la firme Les Serres Y.G. Pinsonneault inc., le contrat pour la fourniture de fleurs annuelles pour l'année 2019, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 30 566,42 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0642**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378036 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour les services professionnels d'étude d'avant-projet et d'élaboration de concepts de reconstruction de la fontaine décorative de la Mairie - Demande de prix 18-528.

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19);

ATTENDU le règlement 18-038 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle adopté le 18 juin 2018 ;

ATTENDU que les soumissionnaires ont déposé les prix suivants ;

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
BC2 Groupe Conseil inc.	24 149,46 \$
<b>Rousseau Lefebvre inc.</b>	<b>33 216,28 \$</b>

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer de gré à gré à la firme Rousseau Lefebvre inc., le contrat pour les services professionnels d'étude d'avant-projet et d'élaboration de concepts de reconstruction de la fontaine décorative de la Mairie, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 33 216,28 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0643**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378037 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré les services professionnels d'ingénierie pour une étude préliminaire pour l'implantation d'une traverse piétonne et cyclable - Demande de prix 18-526.

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19);

ATTENDU le règlement 18-038 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle » adopté le 18 juin 2018;

ATTENDU que les soumissionnaires ont déposé les prix suivants;

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Parsons inc.</b>	<b>98 646,19 \$</b>
WSP Canada inc.	106 867,84 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer de gré à gré à la firme Parsons inc., le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour une étude préliminaire pour l'implantation d'une traverse piétonne et cyclable, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 98 646,19 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics – Demande de prix 18-526;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0644**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378035 relatif au lancement de certains appels d'offres faisant partie du Programme triennal d'immobilisations 2019.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement des appels d'offres;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement de certains appels d'offres faisant partie du Programme triennal d'immobilisations 2019.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0645**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187745005 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2019.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2019.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0646**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187220015 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de rénovations de la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de rénovations de la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0647**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187745003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de deux volets de travaux d'élagage cyclique pour l'année 2019.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de deux volets de travaux d'élagage cyclique pour l'année 2019.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0648**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187745004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'essouchement d'arbres pour l'année 2019.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'essouchement d'arbres pour l'année 2019.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0649**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187745006 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres pour les années 2019 à 2022.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres pour les années 2019 à 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0650**

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement (sommaire décisionnel 1183984016).

- Madame Michèle D. Biron, conseillère du district Normand-McLaren;
- Monsieur Jacques Cohen, conseiller du district Côte-de-Liesse.

Après avoir pris connaissance de ces documents, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie à la Direction du greffe et de les déposer aux archives.

---

**CA18 08 0651**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183152013 visant à offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge par l'arrondissement de Saint-Laurent de la réalisation des travaux relatifs à la reconstruction de la station de pompage Saint-François située dans l'Arrondissement.

ATTENDU que l'Arrondissement projette la réfection de la station de pompage Saint-François qui a atteint la fin de sa durée de vie utile;

ATTENDU le contrat accordé en 2017, à Cima+ s.e.n.c. pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux;

ATTENDU que la prise en charge par l'Arrondissement de ce projet réduira considérablement les délais administratifs;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU que l'Arrondissement est conscient que le Service de l'eau conserve la responsabilité d'autoriser la conception ou la réalisation des réseaux proposés et d'assurer le financement de ces projets incluant le coût des services professionnels externes;

ATTENDU que l'Arrondissement devra obtenir, de la Direction des réseaux d'eau (DRE), l'autorisation de procéder aux appels d'offres nécessaires;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge par l'arrondissement de Saint-Laurent de la réalisation des travaux visant la reconstruction de la station de pompage Saint-François située dans l'Arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0652**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187989003 autorisant un transfert d'un montant inutilisé des surplus accumulés affectés du corporatif vers les surplus de gestion de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU le projet de convention intervenu entre la Ville et Technoparc Saint-Laurent, relativement au remboursement d'indemnités versées dans le cadre de l'expropriation de terrains aux fins de réalisation d'un parc de haute technologie;

ATTENDU le projet d'acte par lequel Technoparc Saint-Laurent hypothèque en faveur de la Ville, certains immeubles lui appartenant;

ATTENDU que par résolution (CA05 080530) adoptée le 7 juin 2005, une somme de 4 997 300 \$ avait été affecté aux surplus accumulés affectés du corporatif pour couvrir toute éventualité reliée au recouvrement du résiduel correspondant à la différence entre la dette initiale du Technoparc Saint-Laurent, et le paiement reçu;

ATTENDU que la Ville de Montréal a accordé à Technoparc Montréal mainlevée pure et simple de toutes les hypothèques lui résultant aux termes de l'acte publié sous le numéro 10 851 899 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, dans la seule mesure où est visé le lot 1 163 769 du cadastre du Québec (DD-2181233001);

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent demeure responsable du solde à rembourser par Technoparc Saint-Laurent en cas de défaut de paiement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- De demander au Conseil municipal d'autoriser un transfert de 4 997 300 \$, montant inutilisé des surplus accumulés affectés du corporatif, vers les surplus de gestion de l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2.- De procéder au transfert budgétaire conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0653**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1182565003 recommandant au Comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un stationnement d'un bâtiment industriel situé au 3075 boulevard Thimens.

ATTENDU que projet est conforme aux règlements municipaux dont le règlement 1047 sur la rétention des eaux pluviales de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un stationnement d'un bâtiment industriel situé au 3075 boulevard Thimens.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0654**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180597001 relatif à la programmation culture et bibliothèques de l'hiver 2019.

ATTENDU que la Division des bibliothèques et de la culture a pour priorité la qualité et la diversité de l'offre de services;

ATTENDU que, dans un but d'accessibilité et de démocratisation, les activités proposées visent à rejoindre l'ensemble de la population laurentienne;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 127 050 \$ pour la programmation culture et bibliothèques de l'hiver 2019;
- 2.- D'autoriser la chef de Division des bibliothèques et de la culture à signer les contrats afférents;
- 3.- D'imputer les dépenses conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0655**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299030 relatif à une contribution financière aux Chevaliers de Colomb Conseil 3050 St-Laurent en soutien à l'organisation de divers événements pour l'année 2018.

ATTENDU que cette demande est conforme à la Politique de soutien et reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 500 \$ aux Chevaliers de Colomb Conseil 3050 St-Laurent en soutien à l'organisation de divers événements, pour l'année 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0656**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299032 relatif à une contribution financière non récurrente à Place à la marche, en soutien aux activités entourant son 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères d'admissibilité de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

ATTENDU que Place à la marche soulignera ses 25 ans de fondation lors de son party annuel d'anniversaire qui se déroulera le 25 janvier 2019, à la Place Vertu;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

- 1.- D'autoriser une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à Place à la marche, en soutien aux activités entourant son 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0657**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299033 relatif à un soutien financier non récurrent réparti entre deux organismes locaux, pour la période du 5 décembre 2018 au 31 mars 2019, permettant de soutenir les projets soumis dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018), volet Revitalisation Urbaine Intégrée quartier Chaméran-Lebeau et à l'approbation des conventions relatives aux projets dans le cadre de ce programme.

ATTENDU que la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Chaméran-Lebeau fait l'objet d'une démarche concertée depuis 2012;

ATTENDU l'Entente administrative Ville-MTESS (CG17 0195) sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité adoptée le 18 mai 2017;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans l'action 9 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion »;

ATTENDU les enjeux d'intégration vécus par les familles réfugiées et demandeurs d'asile, ainsi que les enjeux de sécurité et de salubrité dans les logements;

ATTENDU que ces projets présentent des atouts indéniables, permettant d'intervenir efficacement auprès de la population locale;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier non récurrent de 16 667 \$ réparti entre deux organismes locaux, pour la période du 5 décembre 2018, au 31 mars 2019;
- 2.- D'approuver les conventions relatives aux projets dans le cadre de ce programme;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0658**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299031 relatif à un don à l'organisme Éducation Plus en soutien à sa mission auprès des jeunes de Saint-Laurent pour l'année 2018.

ATTENDU les critères d'admissibilité à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à l'organisme Éducation Plus en soutien à sa mission auprès des jeunes de Saint-Laurent pour l'année 2018 ;

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0659**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299034 relatif à un don à l'école Katimavik-Hébert en soutien à un projet éducatif pour l'année 2018.

ATTENDU les critères d'admissibilité à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser un don de 300 \$ à l'école Katimavik-Hébert en soutien à un projet éducatif pour l'année 2018;

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0660**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180664010 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

Concert de Noël organisé par l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour, le dimanche 9 décembre 2018. Achat de deux billets à 20 \$.
--

40,00 \$
----------

2.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0661**

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1183984015).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1<sup>er</sup> et le 29 novembre 2018, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0662**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184509002 relatif l'approbation d'une convention de financement à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du

programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain, pour la réalisation d'une planification détaillée de l'aire TOD Bois-Franc en collaboration avec l'Arrondissement Ahuntsic/Cartierville et en autoriser la signature par la directrice d'arrondissement.

ATTENDU que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté par résolution (numéro CC18-003) un programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD (*Transit-Oriented Development*) sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU que la planification détaillée pour l'aire TOD Bois-Franc figure parmi les projets retenus par le Comité Exécutif de la CMM (CE18-159) et que cette planification sera entreprise conjointement par les arrondissements d'Ahuntsic/Cartierville et de Saint-Laurent;

ATTENDU que la réalisation imminente du projet du Réseau Express Métropolitain (REM) et le prolongement éventuel de la ligne orange du métro font de la gare Bois-Franc un enjeu d'importance stratégique en termes de planification urbaine et une occasion unique pour la création d'un quartier exemplaire et innovateur, conçu selon les principes d'une aire TOD et POD (*Pedestrian Oriented Development*) autour de ce qui deviendra la troisième gare intermodale de Montréal en dehors du centre-ville et un pôle intermodal des plus stratégiques à l'échelle métropolitaine;

ATTENDU que l'aire TOD/POD se situe directement sur la future vélo route inter-arrondissement offrant une opportunité exceptionnelle de créer un réel pôle d'échange multimodal de déplacements actifs et collectifs;

ATTENDU que l'enjeu est de transformer un secteur déstructuré, fortement minéralisé et peu convivial en un environnement urbain de qualité avec une approche innovatrice qui implique les différents partenaires dans une démarche de conception intégrée;

ATTENDU que le financement du projet par la CMM, dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain, devrait permettre d'élaborer un énoncé de vision et de développer la planification détaillée incluant des propositions de développement et d'aménagement de l'aire TOD Bois-Franc;

ATTENDU que cette démarche vise à optimiser l'utilisation du sol et des infrastructures existantes, à diminuer la dépendance à l'automobile et à prioriser les déplacements actifs et collectifs, à favoriser la mixité sociale et des usages, à offrir des commerces, services et équipements collectifs de proximité (parcs, école, CPE, etc.), et finalement, à créer un cadre vie sain, des espaces publics et des bâtiments distinctifs par leur qualité et leur durabilité;

ATTENDU que pour officialiser cette aide financière et entamer le processus d'octroi de contrat, une convention de financement doit être signée entre la CMM et l'Arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'approuver la convention de financement à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain, pour la réalisation d'une planification détaillée de l'aire TOD Bois-Franc en collaboration avec l'Arrondissement Ahuntsic/Cartierville et en autoriser la signature par la directrice d'arrondissement;

2.- D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer ladite convention.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0663**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186322002 relatif l'approbation d'une convention de financement à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain, pour la réalisation d'une étude portant sur la création d'un pôle d'emplois lié à l'industrie 4.0 dans l'aire TOD A40 et à sa signature par la directrice d'arrondissement.

ATTENDU qu'à la suite de l'annonce du projet REM par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), le secteur du TOD A40, accueillant la future station de correspondance A40, a été identifié comme secteur de planification dans le cadre des priorités de l'arrondissement de Saint-Laurent 2018-2021;

ATTENDU que ce pôle d'emploi est enclavé, vétuste, en ralentissement économique et comprend des bâtiments ne répondant plus aux besoins exprimés par le marché immobilier industriel du 21<sup>e</sup> siècle;

ATTENDU que dans le cadre de sa planification stratégique, l'Arrondissement a ciblé particulièrement le secteur industriel Hodge-Lebeau afin d'y implanter le premier TOD industriel au Québec;

ATTENDU qu'une vision économique axée sur l'industrie 4.0 a été élaborée pour propulser ce pôle d'emplois, laquelle vise la mise en place de conditions favorables ainsi qu'une stratégie d'attraction des entreprises instrumentant le 4.0;

ATTENDU que la demande d'aide financière, telle que soumise par l'Arrondissement a été retenue par la CMM, tel qu'il appert des résolutions des séances du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal adoptées les 13 et 27 septembre 2018 (CE18 159 et CC18 037);

ATTENDU que pour officialiser cette aide financière et entamer le processus d'octroi de contrat, une convention de financement doit être signée entre la CMM et l'Arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la convention de financement à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain, pour la réalisation d'une étude portant sur la création d'un pôle d'emplois lié à l'industrie 4.0 dans l'aire TOD A40;
- 2.- D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer ladite convention.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0664**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186879013 mandatant la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer un dossier d'opportunité préliminaire (DOP) dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques publiques (Programme RAC) visant le projet d'agrandissement et de rénovation de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent.

ATTENDU que le projet d'agrandissement et de rénovation de la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent s'inscrit dans le cadre du Programme RAC, programme qui consiste à rénover, agrandir ou construire des bibliothèques afin d'augmenter et d'améliorer l'offre de services aux Montréalais;

ATTENDU que le projet déposé vise à construire une bibliothèque innovante et exemplaire en matière de développement durable et d'accessibilité universelle, sans oublier le caractère historique du bâtiment et son ancrage dans la communauté;

ATTENDU que le projet reflète également l'approche de la nouvelle génération de bibliothèques publiques qui se définissent comme centres d'information et de participation citoyenne, facteurs qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU que plusieurs projets immobiliers s'ajouteront, ce qui amènera une augmentation de plus de 12 000 habitants d'ici 10 ans, passant ainsi de 32 017 en 2016, à 44 409 habitants en 2028 et ce, seulement dans la desserte de la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent;

ATTENDU que selon les normes actuelles du programme RAC, cette augmentation permettrait un ajout de 792 mètres carrés au bâtiment actuel;

ATTENDU que l'obtention d'une certification LEED-Or et l'application des principes du développement durable diminueront l'empreinte environnementale du bâtiment;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer un dossier d'opportunité préliminaire (DOP) dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques publiques (Programme RAC) visant le projet d'agrandissement et de rénovation de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent.
- 2.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0665**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186121020 relatif à une contribution financière au Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent en soutien à une campagne de promotion relativement à son 40e anniversaire.

ATTENDU la Semaine de l'action bénévole édition 2019 qui débutera le 14 avril prochain;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent lancera sa campagne promotionnelle visant d'une part, à faire reconnaître auprès de la population en général et des organismes du milieu, l'importance de l'implication citoyenne des laurentiens, dans une démarche de bénévolat et également, susciter l'engagement de nouveaux bénévoles de notre territoire;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 4 000 \$ au Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent en soutien à sa campagne de promotion relativement à son 40<sup>e</sup> anniversaire;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0666**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184902004 visant à autoriser le transfert de 5 315 090,15 \$ entre divers comptes de surplus de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un incendie s'est déclaré aux ateliers municipaux de l'Arrondissement le 15 juin 2016;

ATTENDU que l'Arrondissement a effectué une réclamation à la Ville de Montréal en vertu de l'auto-assurance de la Ville de Montréal;

ATTENDU que ce transfert a pour but de redistribuer les montants utilisés temporairement par l'Arrondissement, pour faciliter l'utilisation du solde du montant reçu de la Ville de Montréal à la suite de la réclamation faite en vertu de l'auto-assurance de la Ville de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le transfert de 5 315 090,15 \$ entre divers comptes de surplus de l'arrondissement Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0667**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186684002 autorisant le règlement à l'amiable du recours d'Unigertec inc. contre la Ville de Montréal à la suite de la construction du Complexe sportif Saint-Laurent.

ATTENDU que le 1<sup>er</sup> mars 2011, le conseil d'arrondissement confiait aux professionnels Saucier + Perrotte, Hughes Condon Marler architectes et SNC-Lavalin inc. (les professionnels) la confection de plans et devis et pour la surveillance de la construction du Complexe sportif Saint-Laurent (CSSL) (sommaire décisionnel 1110069001, résolution CA11 080124);

ATTENDU que le 20 juin 2013, le conseil d'arrondissement octroyait à Unigertec Inc. (Unigertec) un contrat pour la construction du Complexe sportif de Saint-Laurent (CSSL), au montant de 50 280 899,31 \$ (sommaire décisionnel 1130069003, résolution CA13 080408);

ATTENDU que Unigertec obtient un cautionnement d'exécution auprès de La Garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord (La Garantie);

ATTENDU que les travaux n'ont pas été exécutés à l'intérieur des paramètres prévus aux échéanciers et que la date de fin des travaux a ainsi été reportée avec deux années de retard;

ATTENDU que le 1<sup>er</sup> décembre 2017, Unigertec intente une poursuite contre la Ville de Montréal au montant de 30 254 116,04 \$ à titre de solde contractuel, de retenue contractuelle et pour les coûts supplémentaires durant l'exécution des travaux;

ATTENDU que, suite à un processus de médiation, les parties ont élaboré les termes d'une entente, dont les conditions sont détaillées au sommaire décisionnel;

ATTENDU que le règlement à l'amiable inclut les professionnels, Unigertec et La Garantie.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le règlement à l'amiable du recours de Unigertec inc. contre la Ville de Montréal, en capital, intérêts et frais;
- 2.- D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer la transaction pour la Ville de Montréal;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0668**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499054 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3895, place Eugène-Hamel dans la zone H07-038 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'implantation d'une bande de verdure qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 14 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20181101);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 novembre 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser cette dérogation mineure.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0669**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499053 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1828-1830, boulevard Edouard-Laurin dans la zone H15-143 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser un empiétement dans la marge latérale qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 14 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20181102);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 novembre 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1828-1830, boulevard Edouard-Laurin dans la zone H15-143 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser un empiétement dans la marge latérale qui ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis Comité consultatif d'urbanisme, considérant que :

- le requérant doit se conformer aux dispositions du Code national du bâtiment;

- l'escalier est nécessaire pour permettre l'accès au deuxième étage;
- le balcon, tel qu'il est implanté, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0670**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499055 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1925, rue Stanislas dans la zone H08-063 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la distance du balcon par rapport à la limite latérale qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 1<sup>er</sup> août 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20180802);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 novembre 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent ;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1925, rue Stanislas dans la zone H08-063 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la distance du balcon par rapport à la limite latérale qui ne respecte pas toutes les normes applicables, telle que modifiée dans les plans soumis le 20 novembre 2018.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0671**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-114 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1187602003).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2018, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, LE CONSEILLER AREF SALEM S'ÉTANT ABSTENU :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-114 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0672**

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à :

- prohiber sur tout le territoire de l'arrondissement l'usage commercial de vente au détail de cannabis;
  - déterminer les zones où sera autorisée la production de cannabis.
-

**CA18 08 0673**

Le règlement numéro RCA18-08-4 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019 est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1183231015).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 6 novembre 2018, un projet de règlement numéro RCA18-08-4 a été présenté et déposé (CA18 080599);

ATTENDU qu'à cette même séance, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA18-08-4 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019 (CA18 080600);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA18-08-4 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0674**

Le règlement numéro RCA18-08-5 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial « La Zone Décarie Nord » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation, est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1183231016).

ATTENDU qu'à la séance extraordinaire du 19 novembre 2018, un projet de règlement numéro RCA18-08-5 a été présenté et déposé (CA18 080621);

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2018, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro RCA18-08-5 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial « La Zone Décarie Nord » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation (CA18 080604);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA18-08-5 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial « La Zone Décarie Nord » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0675**

Le règlement numéro RCA19-08-1 sur les tarifs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1183231017).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 6 novembre 2018, un projet de règlement numéro RCA19-08-1 a été présenté et déposé (CA18 080601);

ATTENDU qu'à cette même séance, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA19-08-1 sur les tarifs (CA18 080602);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA19-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0676**

Le projet règlement numéro RCA19-08-2 autorisant le financement de 6 010 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement est présenté au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1182410005).

ATTENDU le programme triennal d'immobilisations 2019-2021;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro RCA19-08-2 autorisant le financement de 6 010 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement tel que présenté.

---

**CA18 08 0677**

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement d'emprunt numéro RCA19-08-2 autorisant un financement de 6 010 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments publics.

(1182410005)

---

**CA18 08 0678**

Le projet règlement numéro RCA19-08-3 autorisant le financement de 6 447 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement est présenté au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1182410006).

ATTENDU le programme triennal d'immobilisations 2019-2021;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro RCA19-08-3 autorisant le financement de 6 447 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement, tel que présenté.

---

**CA18 08 0679**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement d'emprunt numéro RCA19-08-3 autorisant un financement de 6 447 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs.

(1182410006)

---

**CA18 08 0680**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1188005006 relatif à l'abolition d'un poste de préposé à l'inspection et à la création d'un poste d'inspecteur du cadre bâti à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU que l'analyse des besoins de la Division des permis et inspections a permis de conclure que la création d'un poste d'inspecteur du cadre bâti est nécessaire en matière de polyvalence au niveau des inspections de la salubrité des logements et de la construction, à l'exception de la plomberie ;

ATTENDU l'augmentation significative du nombre de requêtes en matière de salubrité à l'arrondissement, et ce depuis la dernière année;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abolir le poste permanent de préposé à l'inspection (poste: 60543, emploi: 721670) et, en contrepartie, de créer un poste permanent d'inspecteur du cadre bâti (emploi 721750) à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections, de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir le poste permanent de préposé à l'inspection (poste : 60543, emploi : 721670 – SBA : 266227) à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections, de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ;
- 2.- De créer un poste de permanent d'inspecteur du cadre bâti (emploi : 721750 - SBA : xx8600) à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections, de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0681**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893032 relatif à la prolongation de deux postes temporaires de cols blancs à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la prolongation de deux postes temporaires d'inspecteurs horticulture et arboriculture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour un mandat ne dépassant pas le 30 juin 2019, à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prolonger deux postes temporaires d'inspecteurs horticulture et arboriculture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour un mandat ne dépassant pas le 30 juin 2019 (postes 71785 et 71786 - Emploi 755610 / SBA: XX8600), à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics ;
- 2.- D'imputer ces dépenses conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0682**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186121017 visant à autoriser la création de deux postes temporaires de professionnels de chargé de communication à la Division des communications et des relations avec les citoyens pour l'année 2019 pour des projets spéciaux reliés aux projets prioritaires de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que la Division des communications et des relations avec les citoyens requiert la création de deux postes temporaires de chargé de communication pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, pour des projets spéciaux reliés aux projets prioritaires;

ATTENDU que la création de ces deux ressources permettra à l'Arrondissement de continuer à communiquer ses nouvelles en lien avec sa mission, et de se démarquer au sein de la grande collectivité montréalaise, notamment par la promotion de ses valeurs environnementales;

ATTENDU qu'avec la multiplication des sources d'information et la diminution des ressources des médias de masse et même des médias locaux, l'Arrondissement considère qu'il est temps de travailler à être son propre média;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la création de deux postes temporaires de professionnels à la Division des communications et des relations avec les citoyens pour des projets spéciaux reliés aux projets prioritaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 (emploi 406810 / SBA: XX8600), à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM).

ADOPTÉ.

---

**CA18 08 0683**

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de septembre et octobre 2018 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

CA18 08 0684

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil**

Les sujets suivants sont soumis à la présente séance :

- Le conseiller Aref Salem mentionne ce qui suit:
  - pensée pour Maurice Cohen qui passe des moments difficiles;
  - retour sur 2 événements à succès :
    - concert pour le 125<sup>e</sup> par les jeunes;
    - vente de livres usagés.
  - l'application Saint-Laurent a été renouvelée, encourage à la consulter;
  - Magasin-Partage;
  - souligne la présence au Conseil d'étudiants du Cegep Saint-Laurent;
  - offre ses vœux de Joyeuses Fêtes aux citoyens (Hanukkah et Noël)
- Le conseiller Francesco Miele mentionne ce qui suit :
  - remercie les services de l'arrondissement pour leur apport ainsi que les citoyens;
  - souligne le nouvel élan pour la prochaine année avec une nouvelle direction;
  - offre ses meilleurs vœux pour toutes les Fêtes;
  - mentionne que la station de métro Du Collège a reçu le prix STM pour l'accessibilité universelle.
- La conseillère Michèle D. Biron mentionne ce qui suit :
  - se joint à ses collègues pour remercier l'équipe de direction;
  - mention pour les cols bleus qui ont fait un travail magnifique pour les décorations de Noël;
  - remercie ses collègues qui prennent soin d'elle;
  - offre ses meilleurs vœux pour les fêtes.
- Le maire Alan DeSousa mentionne ce qui suit :
  - se dit satisfait du projet Du Collège;
  - est reconnaissant envers les services du SPVM et du SPI qui ont sauvé une vie (employé au garage Perrin);
  - offre ses meilleurs vœux pour les fêtes d'Hanukkah et Noël;
  - remercie tous les employés de l'arrondissement.

---

CA18 08 0685

Seconde période de questions du public, de 22h10 à 22h50

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Michèle Beaulieu, mishka100@outlook.com:

Stationnement sur le boulevard Alexis-Nihon (GDC 17357805). Elle se plaint du stationnement alternatif. On devrait regarder ce secteur car il y a définitivement un problème de stationnement. Elle précise aussi avoir signé la pétition pour la voie réservée sur le boulevard Thimens.

*Réponse (Alan DeSousa) : pour le stationnement alternatif, nous allons vérifier avec les services concernés si le commentaire est valable.*

Monsieur Nelson Seto, nsetgroup@yahoo.com

Concernant la voie réservée, 6h30 me semble trop tôt, il n'y a pas de problème de circulation à cette heure.

Madame Manon Paradis, habite Bois-Franc - manon.paradis@realstar.ca:

Toujours concernant le stationnement sur le boulevard Alexis-Nihon, elle ne comprend pas pourquoi on ne le permet pas des 2 côtés. Quand elle reçoit des invités, ils ne savent où se stationner.

*Réponse (Alan DeSousa) : nous allons voir si c'est possible et si nous pouvons livrer nos services sans le stationnement alternatif. L'arrondissement souhaite que les résidents utilisent leur garage.*

Monsieur Ronald Rosito, ronald.rosito@gmail.com

Revient sur sa suggestion de vignettes.

*Réponse (Francesco Miele) nous soumettrons le tout à la STM.*

---

**CA18 08 0686**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 22 h 50.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire-substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 janvier 2019.

---